



**SNUipp 68-FSU**

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58

Fax: 03 89 64 16 61 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération Syndicale Unitaire

**Vendredi 17 décembre 2010**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

**Le bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 [est en ligne](#)**

## ***Bonnes fêtes de fin d'année et Bonnes vacances.***

### **SOMMAIRE**

**1) Carte scolaire : moins 177 postes pour l'Académie de Strasbourg !! La saignée !!  
Du jamais vu !!**

**2) Et l'Inspectrice d'Académie réinvente à nouveau le mouvement !**

**3) Un collectif appelle à "changer de cap".**

**4) Remplacement du dispositif "Prêt à taux zéro".**

**1) Carte scolaire : moins 177 postes pour l'Académie de Strasbourg !! La saignée !!  
Du jamais vu !!**

La répartition Haut-Rhin / Bas-Rhin sera annoncée lors du CAEN du jeudi 13 janvier 2011 à 17h par Mme le Recteur.

RAPPEL des dates de carte scolaire dans le département :

- Avant le CTPD et le CDEN : un groupe de travail, la date n'est pas encore connue
- CTPD : mardi 25 janvier 2011 à 14 h
- CDEN : jeudi 3 février 2011 à 17 h 30.

**Des IA reculent les opérations après les cantonales, ce qui impacte le bon déroulement du mouvement.**

En ces temps où l'emploi public est attaqué et particulièrement dans l'Éducation Nationale, la représentation syndicale dans les instances paritaires (CTPD, CDEN) prend une importance particulière. Nous avons besoin, d'urgence, de tous les éléments de prévision de la carte scolaire (effectifs, crainte de fermeture, demande d'ouverture, problèmes particuliers etc.....) afin d'anticiper les situations et de défendre au mieux les dossiers.

ENQUÊTE :

**Si vous avez enregistré le document "base élèves" vous pouvez nous le renvoyer tel quel.**

- Enquête carte scolaire **au format WORD** ou au **format OPEN OFFICE** à remplir et **renvoyer par courriel** au SNUipp

- Enquête carte scolaire **au format PDF** à imprimer et à faxer au 03 89 64 16 61 ou renvoyer par courrier postal au SNUipp 68 19 bld Wallach 68100 MULHOUSE.

**[Seuils d'ouverture et de fermeture](#)**

**2) Et l'Inspectrice d'Académie réinvente à nouveau le mouvement !**

Le jeudi 17 décembre 2010 a eu lieu un nouveau groupe de travail entre l'Inspectrice d'Académie et les organisations syndicales sur le mouvement. A nouveau l'administration remet en cause le barème et l'organisation du mouvement et ceci au détriment des choix des personnels.

Plusieurs points importants sont, à priori, déjà décidés par l'Inspectrice d'Académie :

- pour les collègues non-titulaires : ils auront pour obligation de faire 5 vœux de zone obligatoires.

*Le SNUipp : nous dénonçons cette obligation. Les collègues doivent rester maîtres de leur mouvement. Le seul objectif pour l'Inspectrice d'Académie est d'obliger les collègues à faire des vœux de zone afin d'avoir plus de collègues titularisés. Le SNUipp se définit contre la notion de vœux aléatoires qui empêchera les collègues de postuler sur des vœux réellement désirés.*

- la notion de vœux par défaut : au 2ème mouvement informatique, les personnes qui n'auront pas eu un poste dans un de leurs vœux (précis ou de zone), seront obligatoirement mis sur un poste n'importe où dans le département et sur tout support restant (adjoint, direction, ASH etc...).

*Le SNUipp : nous dénonçons à nouveau cette procédure. L'IA veut obliger les collègues à tous être nommés en phase informatique du 2ème mouvement. Des centaines de collègues vont avoir des postes non désirés et pour certains d'entre eux les situations vont être dramatiques : exemple de la femme avec des enfants du Bas-Rhin qui peut se retrouver sur un direction au fin fond du Sundgau etc... Jusqu'à présent, la plupart des cas étaient examinés en phase manuelle avec les représentants du personnel et des éléments de situation personnelle pouvaient être précisés : situation familiale, nombre d'enfants, lieu d'habitation, et en fonction de cela, un poste était proposé.*

- fin de la possibilité de maintien des T1 sur le même poste en T2 (en vu de préparer l'inspection).

*Le SNUipp : le maintien des T1 en T2 sur le même poste permettait une stabilité des équipes. De plus, il avait pour avantage de préparer à l'inspection de T2.*

- le barème des futurs T1 serait de 13, 14 ou 15 (encore à définir) et ceci dès le premier mouvement.

*Le SNUipp : si nous sommes d'accord avec la bonification du barème pour les T1 au 2ème mouvement et ceci pour qu'ils puissent débiter sur des « bons postes », nous sommes contre le fait qu'ils puissent avoir une bonification de barème pour devenir titulaire d'un poste dès le premier mouvement. Ceci remettrait tout simplement en cause le barème traditionnel du mouvement.*

- fin de la réservation des postes pour les T1.

*Le SNUipp : pas d'opposition à cette mesure à condition que les collègues T1 ait une bonification de barème (de 15 par exemple) au 2ème mouvement leur permettant d'avoir de « bons » postes.*

### **3) Un collectif appelle à "changer de cap".**

"Devant l'ampleur de la crise de l'école, nous voulons dire que malgré toutes les réformes qui se succèdent, mais souvent se contredisent, et malgré l'implication combative des enseignants, les résultats ne sont pas au rendez-vous... Ce qui invite d'urgence l'école à réinterroger profondément ses finalités, ses valeurs et ses pratiques... Le premier pas ne serait-il pas de s'interroger sur le sens qu'avec toute la société elle donne à « la réussite » ? Notre conviction est qu'elle ne peut pas s'épargner ce questionnement d'ordre anthropologique".

**Lancé par un collectif qui regroupe une trentaine de spécialistes des sciences de l'éducation, dont André Giordan, Jacques Nimier, Marie Françoise Bonicel, Claire Héber-Suffrin, Bruno Mattei, avec Edgar Morin,** cet appel pose dix transformations possibles : repenser la formation des enseignants, officialiser le travail en équipe, conférer un statut à l'erreur, transformer l'évaluation, reposer l'autorité, intégrer les apports de l'éducation psychosociale et la gestion non-violente des conflits etc. "C'est à partir de cette orientation, centrée sur le développement de l'humain, que nous préconisons depuis de longues années des mesures salutaires dont l'efficacité éducative et pédagogique a été largement vérifiée", poursuit l'appel.

**Lire le document Changer de cap**

### **4) Remplacement du dispositif "Prêt à taux zéro".**

**Le prêt à taux zéro pour les enseignants, mis en place à la rentrée 2009, s'adressait aux enseignants « qui s'installent à l'occasion d'une première affectation ou qui déménagent dans un autre département ». Il serait remplacé par le PTZ+, le nouveau prêt à taux zéro.**

Le prêt à taux zéro pour les enseignants était remboursable en 10 ans sans intérêts bancaires. Son montant était de 30 000 € pour le premier achat d'une résidence principale, de 15 000€ dans le cas d'un changement de résidence principale suite à une mutation interdépartementale. Ce dispositif prend fin au 1er février 2011.

Annoncé à grand renfort de communication par le Président de la République, comme une mesure phare du dispositif permettant d'améliorer l'accès à la propriété, le PTZ+, le nouveau prêt à taux zéro entre en

vigueur début 2011. Il est accordé sans conditions de ressources. Son objectif est d'atteindre le nombre de 380 000 prêts par an. Il est censé ne pas souffrir de la rigueur budgétaire, même si on l'accuse de d'influer sur la hausse du prix des logements. Il restera à vérifier que les conditions accordées aux enseignants resteront les mêmes...

- [L'information sur le site du ministère de l'éducation nationale](#)

- [Le site du secrétariat d'état au logement](#)

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**